

marché de la haute-ville pendant l'espace d'une demi-heure le 2 août suivant entre dix heures et midi.

Je constate de plus, par ce registre, qu'à cette époque, pour vol avec effraction, les coupables avaient le dedans des mains brûlé, et recevaient des coups de fouet. On pendait aussi pour ce crime.

J.-E. BERNIER

**Les juges Taschereau.** (III, I, 273.)—La famille Taschereau compte jusqu'à présent sept juges dans ses rangs. Le premier fut Thomas-Jacques, nommé conseiller au Conseil Supérieur, la Cour Suprême d'alors, le 1er avril 1735 (Doutre: DROIT CIVIL CANADIEN, I, p. 289). Le deuxième fut Gabriel-Elzéar, nommé juge des Plaidoyers Communs le 6 mars 1777 (Doutre: DROIT CIVIL CANADIEN, I, p. 716). Le troisième fut Jean-Thomas (le père du cardinal), nommé juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, le 29 mars 1827, décédé à Québec, en 1832. Le quatrième fut Joseph-André, né à Sainte-Marie de la Beauce le 20 novembre 1806, nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska le 25 novembre 1857, et décédé à Kamouraska le 30 mars 1867. Le cinquième fut Jean-Thomas, junior, (le frère du cardinal), né à Québec le 12 décembre 1814, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 août 1865, puis juge de la Cour d'Appel le 11 février 1873, et, en dernier lieu, le 8 octobre 1875, juge de la Cour Suprême du Canada, décédé à Québec le 9 novembre 1893. Le sixième, Henri-Elzéar, fut nommé juge de la Cour Supérieure le 12 janvier 1871, et juge de la Cour Suprême, dont il fait encore partie, le 7 octobre 1878, en remplacement de Jean Thomas, démissionnaire. Le septième est le juge Henri-Thomas Taschereau, actuellement juge de la Cour Supérieure à Montréal, né à Québec le 6 octobre 1841, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 octobre 1878.

P. G. R.

**Baie Verte.** (III, I, 275.)—De 1660 à 1760 les Français qui fréquentaient le lac Michigan connaissaient la "Grande Baie," située du côté ouest de cette nappe d'eau et appelée aussi "Baie des Puants" par un malentendu assez étrange. Le plus communément ils disaient "La Baie" tout court, comme les habitants du district des Trois-Rivières disent "La Baie" pour signifier la baie de Le-febvre ou du Febvre selon l'ancienne manière de parler.

Après 1760 les Anglais, nouveaux venus, prononçaient GRAND BAY, naturellement, et quelques uns GREEN BAY, comme on entend tous les jours GREENVILLE pour GRENVILLE.

Bientôt les Canadiens se mirent à confondre ces deux noms et traduisirent GREEN BAY par BAIE VERTE. Telle est à mon sens l'étymologie de ce nom qui n'a jamais été expliquée.

BENJAMIN SULTE